Règlement contrat de jonglage en U11 et U13

Quelques informations supplémentaires :

- Départ ballon à la main ou au pied
- Surfaces de rattrapage autorisées
- Effectuer le maximum de niveau en fonction de la période de pratique (pour cette période « Novembre – Décembre »). Pour passer au niveau 2 il faut valider le niveau 1 avec le nombre d'essai requis (notés dans les parenthèses), puis ainsi de suite …
- Le contrat doit être réalisé lors du temps où on équipe ne joue pas ou éventuellement lors du temps d'échauffement.
- Noter sur la feuille de jonglage le CONTRAT (Bronze – Argent ou Or) et le NIVEAU le plus élevé atteint par l'enfant.